



La LETTRE de l'élu

WWW.TRIFYL.FR

JANVIER 2021

Cette lettre, envoyée aux mairies et collectivités adhérentes à Trifyl, est destinée à tous les élus du territoire. Elle a pour vocation de faire le point sur une question technique et les actualités du moment en matière de gestion et de prévention des déchets. Pour obtenir plus d'informations, pour toute question ou remarque, n'hésitez pas à nous contacter. Si vous souhaitez recevoir cette lettre par mail, écrivez à : communication@trifyl.fr.

DOSSIER

2021 : UN BUDGET PAS COMME LES AUTRES

Le budget primitif 2021 va être marqué tant par le contexte inédit de la crise sanitaire de la Covid 19 que par la récurrence des tensions et impératifs de forte rigueur qui pèsent sur la gestion des finances publiques. Il marque également la concrétisation des projets structurants pour Trifyl, qui doivent d'ores et déjà être intégrés à l'élaboration de nos trajectoires économiques et financières.



Un contexte inédit et contraint

Les évolutions en cours de la gouvernance de la filière Déchets (responsabilité élargie des producteurs, évolutions fiscales sur l'enfouissement, application à marche forcée des nouvelles lois TECV et AGECE*...) sont autant d'éléments qui ne manqueront pas, dans un avenir très proche, d'avoir un impact conséquent et profond sur le service public de gestion des déchets.

« Ce contexte inédit laisse cependant envisager des opportunités de progrès et de développement. »

Trifyl et ses adhérents se sont construits au travers de valeurs fortes (solidarité, mutualisation et péréquation) et par l'anticipation. Ces principes fondateurs vont nous permettre de nous adapter à ces nouvelles données et de continuer à avancer collectivement.

Selon la Cour des comptes, la soutenabilité de la dette publique va devenir l'enjeu majeur des finances publiques de l'après Covid-19 et des dix prochaines années. Une nouvelle loi de programmation des finances publiques est désormais nécessaire, même si elle ne devait que renforcer les règles imposées aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics à fiscalité propre en limitant encore davantage à terme le coefficient d'actualisation des dépenses. **De fait, chacun de nous dans sa collectivité, est contraint à de nouveaux efforts et porte une vigilance accrue à toutes les dépenses et à leur réduction.** ■



Des enjeux pour notre territoire et ses habitants

Au-delà de son caractère inédit au regard de la crise sanitaire, l'année 2020 porte des enjeux majeurs pour Trifyl et son territoire.

« 2021 sera marquée par la concrétisation de la phase opérationnelle de nos investissements industriels et une nette accélération des engagements financiers. »

Le lancement opérationnel des trois futures unités (une usine de tri et de valorisation ou UTVD à Labessière-Candeil et deux unités de tri, remodelisée pour Labruguière et reconvertie pour Blaye-les-Mines), constitue un moment fort de notre histoire commune.

Il marque une maturité dans notre capacité collective à répondre aux défis sociétaux, en s'appuyant sur nos valeurs historiques et nos principes fédérateurs (solidarité, mutualisation et péréquation, ainsi que le respect de l'environnement, le développement économique et la création d'emplois locaux pérennes). ■

REPÈRES

* LTECV Loi de transition énergétique pour la croissance verte

* AGECE Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire

Un investissement productif

Ce projet territorial d'envergure, intégrant également l'optimisation du dispositif existant (déchèteries, équipements roulants...), nécessite un engagement de l'ordre de 150 millions d'euros d'ici 2024.

Il s'agit de privilégier l'investissement productif au paiement de taxes, dans le souci permanent de productivité.

Ce choix industriel n'a de sens qu'accompagné du souci permanent de productivité qui s'entend dans le double effet : contraction des charges/croissance des produits. ■



Séminaire des élus du Comité Syndical 2020

Au regard du contexte et des enjeux, la préparation budgétaire 2021 a respecté des principes de rigueur permettant de poursuivre le développement de Trifyl, tout en veillant à la maîtrise des dépenses publiques et par conséquent, à la contribution du citoyen.

CONSÉQUENCES BUDGÉTAIRES

Des dépenses de fonctionnement en baisse

Les effets « mécaniques » d'augmentation (inflation, GVT...) ont été couverts par des économies pour la plupart et par des prévisions de recettes nouvelles.

Ainsi, seules, les opérations prioritaires « à enjeux » ou des actions gagées sur des recettes supplémentaires ont été validées. La plus grande prudence a été respectée pour l'évaluation de recettes dans un contexte d'effondrement des cours de matériaux recyclables.

Les économies proposées concernent l'ensemble des activités, des casiers du bioréacteur et la maintenance des moteurs à l'exploitation et la logistique à travers une série de mesures (poursuite du déploiement des bennes de déchets d'éléments d'ameublement, réduction de consommation de carburants, compactages de bennes, optimisation des transports...) jusqu'aux fonctions supports (informatique, affranchissement...).

L'évolution de la masse salariale a été également contrainte à +1,45% et est couverte par des transferts de disponibilités financières.

Seules, les opérations prioritaires « à enjeux » ou des actions gagées sur des recettes supplémentaires ont été validées.

Ainsi, la création de postes revêt un caractère exceptionnel et impératif basé sur l'accroissement de périmètre d'actions et une sécurisation accrue.

En vis-à-vis, il faut souligner des recettes qui s'opposent dans leurs trajectoires et sont une source de grande prudence dans leurs évaluations: les ventes des matériaux issus du tri sont estimées à 500 000 d'euros, soit environ au même niveau qu'en 2020, mais entre trois et quatre fois moins que sur les années 2016-2017, avant la crise des filières et l'écroulement des prix de reprise.

Dans le même temps, l'entrée en vigueur de nouveaux marchés se fait à des tarifs plus élevés.

Enfin, il faut noter que le montant de la seule TGAP pour les tonnes traitées dans le bioréacteur passera ainsi de 3,51 à 5,85 millions d'euros en 2021, dont près de la moitié pour Trifyl et ses adhérents. Même si une baisse de TVA pourrait être confirmée dans les mois qui viennent, cette mesure reste très accessoire face à cette augmentation. ■

DÉCRYPTAGE

TGAP: quésaco?

1. La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) concerne toutes les tonnes enfouies et est modulée selon le taux de valorisation des déchets enfouis.

2. Le bioréacteur bénéficie encore de réfections (18 € par tonne en 2020 contre 42 € pour des installations moins vertueuses).

3. La Loi de Finances pour 2019 (article 24) a confirmé la hausse de la TGAP annoncée depuis plusieurs années. La trajectoire 2019-2025 porte la quotité de base de 17 € en 2019 à 65 € par tonne à partir de 2025, supprimant l'ensemble des réfections.

Des dépenses d'investissement respectueuses du PPI

Suite au report des élections municipales au mois de juin 2020, et à l'installation du nouveau Comité Syndical de Trifyl en septembre 2020, il a été décidé qu'un nouveau Programme Pluriannuel des Investissements (PPI) sera élaboré courant 2021 pour la période 2021-2026, sur la base d'un travail à réaliser dans les commissions.

En 2021, la révision de la programmation portera sur la mise à jour des opérations structurantes, l'actualisation de l'enveloppe globale de l'opération « Trifyl Horizon 2030 - Extension des consignes de tri » à 30 millions d'euros et le phasage de l'opération de construction de l'usine à Labessière-Candeil dans l'hypothèse du démarrage des travaux en mai-juin 2021.

La révision intégrera également des acquisitions et renouvellement d'engins, de véhicules et d'équipements techniques, des travaux d'aménagements et de mises aux normes sur les sites, des travaux d'étanchéité et de couverture de casiers sur le bioréacteur.



Trifyl doit adapter ses équipements à l'extension des consignes de tri d'ici fin 2022

Quant au secteur des déchèteries, il convient de prévoir le déploiement des études et travaux pour les deux dernières déchèteries (secteur de Lanta et de Valence-Valdéries), toujours sur le rythme d'une déchèterie par an.

Enfin, Trifyl va avoir l'occasion dans les mois qui viennent de consolider son emprise foncière, et ainsi de sécuriser son activité dans le temps. Des discussions sont actuellement en cours et vont probablement nous amener à proposer des acquisitions foncières sur le budget pour 2021.

Le budget annexe 2021 de la Régie pour la production et la distribution de chaleur produite à partir du bois

énergie, comme sur les exercices précédents, répondra à l'obligation d'équilibre sans contribution du budget général.

Les travaux de construction du nouveau réseau de chaleur à Saint-Pierre-de-Trivisy seront terminés début 2021 pour une mise en service prévue en mai 2021. A noter que la section d'investissement intégrera deux nouveaux réseaux sur Gaillac et Lacrouzette, soit un niveau d'investissement exceptionnel sur le budget de la Régie. ■



L'Usine de tri et de valorisation des déchets (UTVD) de Labessière-Candeil va permettre de valoriser davantage les déchets et de se libérer de contraintes fiscales de plus en plus fortes

REPÈRES

2024

C'est l'échéance à laquelle le projet TH2030 sera opérationnel dans son entier.

TH2030 LANCEMENT OPÉRATIONNEL

... Un cadre budgétaire renouvelé

Le projet Trifyl Horizon 2030 s'appuie sur un travail prospectif et la construction d'une trajectoire financière solide, avec l'appui du cabinet Ressources Consultants Finances.

Le projet Trifyl Horizon 2030 tient compte des principales hypothèses tirées des objectifs très ambitieux de la loi de transition énergétique :

- baisse de la production des déchets résiduels de -1% par an,
- progression des collectes sélectives de +2 % par an suivie d'une évolution de +4 kg/an/habitant avec le déploiement de l'extension des consignes de tri plastiques,
- Stagnation des apports en déchèterie par habitant.

Ces hypothèses, qui s'appuient sur des objectifs très ambitieux de prévention et d'inversion des courbes de production de déchets, ont conduit au dimensionnement des unités industrielles.

Les partenariats avec l'Albigeois et le Vaurais et la fin de la collaboration avec l'Aveyron pour sa propre solution de traitement (entre 2023 et 2025) ont été intégrés.

Enfin, compte tenu de l'arrêté préfectoral complémentaire du 9 décembre 2019 portant la capacité autorisée sur le bioréacteur à 200 000 tonnes sur la période transitoire jusqu'à la mise en service de l'usine, la quasi-totalité des déchets résiduels pourront être pris en charge sur le bioréacteur. Cette autorisation diminue ensuite en 2 ans, jusqu'à 80 000 tonnes à partir de 2025, sans apports de l'Aveyron. ■



CALENDRIER DU PROJET INDUSTRIEL

CENTRE DE TRI DE LABRUGUIÈRE

Études : nov. 2019 > mars 2021
Travaux : été 2021 > été 2022
Réception et entrée en exploitation : déc. 2022

CENTRE DE TRI DE BLAYE-LES-MINES

Études : nov. 2019 > déc. 2022
Travaux : janvier > avril 2023
Réception et entrée en exploitation : mars 2024

USINE DE TRI ET DE VALORISATION

Études : juil. 2019 > déc. 2020
Travaux : juin 2021 > avril 2023
Réception et entrée en exploitation : mars 2024

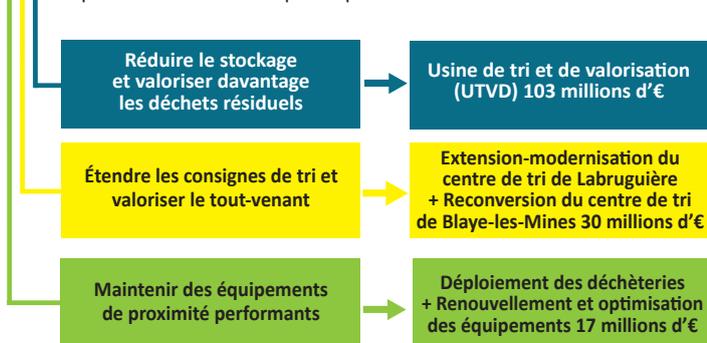
... Un projet d'investissement d'avenir qui permet de garantir une maîtrise des coûts

Ce plan d'investissement permet à la fois :

- de développer un projet vertueux et plus respectueux de l'environnement,
- de se libérer des contraintes fiscales,
- de proposer un coût de traitement parmi les plus bas du marché, et stable dans le temps,
- d'augmenter la valorisation des déchets ménagers par le recyclage en produisant de l'énergie verte localement et en augmentant la valorisation matière par le recyclage,
- de maintenir les emplois et d'en générer près de 40 supplémentaires.

150 millions d'€

Un plan d'investissement pour répondre aux objectifs de la loi et pérenniser un service public performant et au meilleur coût



Ce plan d'investissement, certes conséquent, est amorti sur la durée et compensé par les recettes industrielles maximisées.

Ainsi, le coût d'exploitation de l'UTVD est plafonné à 108 euros la tonne (tous flux confondus) grâce à des recettes industrielles garanties par l'injection réseau du biométhane produit dans l'usine et une obligation d'achat sur 15 ans.

Un contrat d'exploitation avec Urbaser définit des performances à atteindre.

Concernant l'usine de Labruguière, l'investissement consenti permet de disposer d'un process optimisant le tri de tous les emballages à un coût du tri équivalent à l'existant, tout en bénéficiant de davantage de recettes industrielles et de soutiens des éco-organismes. ■



TRIFYL - Syndicat Mixte Départemental pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés
Pôle des Énergies Renouvelables - 3316, route de Sieurac - 81 300 LABESSIÈRE-CANDEIL
Tél : 05 63 81 23 00 - Fax : 05 63 81 23 01

Direction de la publication : Daniel Vialelle / Rédaction : Trifyl

Illustrations : Photothèque Trifyl / Istock

N° ISSN : 2267 - 988X - Édition Janvier 2021 - Tirage : 4 600 exemplaires

Imprimerie Maraval - Imprim'vert® - PEFC™ - Papier cyclus print 100% recyclé - 130 g

Plus d'infos sur www.trifyl.fr